

TotalEnergies Proxi Sud Ouest
898 Route de la Teinture



Une marque de
TotalEnergies
Proxi Sud Ouest

FACTURE

FD20073419

888/2954

47200 MONTPOUILLAN
Tél.: 05 53 89 89 90
Fax :

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

TotalEnergies Proxi Sud Ouest SAS au capital de 18 531 390 €
24 958 198 R.C.S. AGEN, N° TVA : FR 65 324 958 198
siège social : 898 Route de la Teinture
47200 Montpouillan

www.proxi-totalenergies.fr

.M. TOURNEUX STEPHANE
STATION TotalEnergies
LIEU DIT LE BOURG

46350 MASCLAT

SIREN : 522182724 - N° TVA : FR27522182724

ADRESSE DE LIVRAISON	.M.	ADRESSE DE FACTURATION
	TOURNEUX STEPHANE	
	LIEU DIT LE BOURG	
	46350 MASCLAT	
N° CLIENT		DATE
RMA/87058917		28/02/2026

DÉSIGNATION	QUANTITÉ LIVRÉE	P.U.T.T.C.	P.U.H.T.	P.U.NET H.T.	MONTANT H.T.
Ce prix inclut 1 Avantage accordé aux automobilistes en notre nom et pour notre compte - Opération Pouvoir d'achat 2024 voir lettre avenant .					
Période de référence: 01/02/26 au 28/02/26					
D85039 REDEVANCE TOTAL Contact	1,00 U			60,00 /1U	60,00

CONDITIONS DE PAIEMENT		BASE TAXABLE	% TVA	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL	
LCR 15j nets ÉCHÉANCE 15/03/2026		60,00	20	12,00	€ H.T.	60,00 E
					€ T.V.A.	12,00 E
					NET A PAYER	72,00 E

Un petit geste pour la planète : optez pour la dématérialisation de vos factures !



ATTENTION : Les parties reconnaissent que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera cumulativement :

- L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable.
 - L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devenait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur.
- Dans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entraînera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D.441-5 du Code de Commerce créé par Décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 - art. 1.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient le mode et les conditions de règlement utilisés.

IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2015). ATTENTION, produits pétroliers détaxés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8

TotalEnergies Proxi Sud Ouest
898 Route de la Teinture

47200 MONTPOUILLAN

▼ Coupon détachable à joindre à votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus			
N° CLIENT	87058917	N°	FD20073419
DATE	28/02/2026	NET A PAYER	72,00
LCR			